

# FORMATION CIRCULATION ET REGLEMENTATION DES PRODUITS ENERGETIQUES

**DUREE : 1 JOUR – 7 HEURES PAR JOURNEE DE FORMATION**

## SOMMAIRE DETAILLE DE LA FORMATION :

### I. PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS

#### INDIRECTS

- A. MISSIONS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- B. ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- C. POUVOIRS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- D. CHIFFRES-CLES DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES
- E. TRANSFERTS DES ACTIVITES DE LA DGDDI VERS LA DGFIP

### II. INTRODUCTION A LA DOUANE SUR LES PRODUITS ENERGETIQUES

- A. REGLEMENTATIONS COMMUNAUTAIRES
- B. PRINCIPES DE BASE DES ACCISES
- C. LES TAXES LIEES AUX PRODUITS ENERGETIQUES

### III. APPROCHE INTERMEDIAIRE SUR LA CATEGORISATION DES PRODUITS ENERGETIQUES

- A. LISTE DES CARBURANTS AUTORISES POUR LA VENTE OU UTILISATION
- B. SPECIFICATION DES PRODUITS ENERGETIQUES
- C. PRINCIPAUX TABLEAUX DE SYNTHESE CONCERNANT LES PRODUITS ENERGETIQUES

### IV. LES REGIMES DOUANIERS ET FISCAUX

- A. TICPE REGIONALISEE
- B. REMBOURSEMENT DE LA TICPE POUR CERTAINS ACTEURS ECONOMIQUES
- C. LES REGIMES D'EXONERATION : LE DROIT COMMUN
- D. LES REGIMES D'EXONERATION : L'AVITAILLEMENT AERIEN
- E. LES REGIMES D'EXONERATION : L'AVITAILLEMENT MARITIME
- F. LES REGIMES D'EXONERATION : L'AVITAILLEMENT FLUVIAL
- G. LES LIVRAISONS AUX ORGANISMES EXONERES

### V. NOTIONS ELEMENTAIRES EN MATIERE DE DOUANE

- A. LA NOTION DE CLASSEMENT TARIFAIRE
- B. LA NOTION D'ORIGINE
- C. LA NOTION DE VALEUR EN DOUANE

### VI. LA CIRCULATION DES PRODUITS ENERGETIQUES

- A. GENERALITES SUR LA CIRCULATION DES PRODUITS ENERGETIQUES
- B. LA CIRCULATION DES PRODUITS ENERGETIQUES A L'IMPORTATION VIA DAU
- C. LA CIRCULATION DES PRODUITS ENERGETIQUES PLACES SOUS REGIME SUSPENSIF
- D. LA CIRCULATION DES PRODUITS ENERGETIQUES SOUS REGIME ACQUITTE
- E. LA CIRCULATION DES PRODUITS ENERGETIQUES PAR OLEODUC

**OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :** Maîtrise des procédures, régimes douaniers et de la pratique liée aux obligations déclaratives de l'entrepositaire agréé

**PUBLIC :** Consultant, déclarant, responsable logistique douane, revendeurs

**MÉTHODE :** Théorie, mise en situation professionnelle, échanges

**PRÉREQUIS :** Expérience dans le domaine des produits énergétiques

Entretien préalable avec le Responsable Pédagogique afin de valider les prérequis

**ÉVALUATION :** Questions / Réponses, partage d'expérience et QCM en fin de formation

**HORAIRES :** 9H à 17H (pause déjeuner d'1H incluse)

**FORMATION INTER-ENTREPRISE :**

**LIEU :** NANTES (44) ou visioconférence

**Coût par stagiaire et par journée de formation : 750€ HT**

(3 inscrits minimum pour la tenue de la formation)

**FORMATION INTRA-ENTREPRISE :**

**Individuelle :** 1500€/1 journée

**Intra-entreprise / sur mesure :** 2600€/1 journée (2 à 10 personnes).

Pour toute demande, veuillez nous contacter

**INTERVENANT : Alain ROUX**

Ex-directeur douane-accise

**COORDONNEES :**

4 Boulevard Allard

44100 NANTES

Tel : 06 19 05 49 42

[formation@sadpe.fr](mailto:formation@sadpe.fr)

**NIVEAU DE FORMATION : Débutant**

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter pour étudier la faisabilité**

**DELAI D'ACCES :** Entre 1 et 3 mois entre la prise de la commande et la réalisation de la formation